

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/05/20-2/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220520-lmc100000023706-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Subventions aux collèges pour le dispositif "Ecole ouverte" au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Le dispositif national "École Ouverte" a pour objet l'ouverture des collèges des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+) et des zones rurales ainsi que des établissements volontaires situés à proximité de réseaux d'éducation prioritaire, pendant les vacances scolaires afin de proposer aux collégiens des activités sportives, culturelles, de loisirs et d'aide aux devoirs. Dans le cadre de sa politique en faveur de la réussite éducative, le Département a souhaité accompagner ce dispositif et a décidé d'y apporter une aide technique et financière à hauteur de 1000 €. Pour l'année scolaire 2022-2023, l'accompagnement porterait sur 14 collèges, pour un montant total de 14 000€.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 6/06 en date du 24 novembre 2006, approuvant le principe de Co financement du dispositif « Ecole Ouverte » concernant les collèges publics seine-et-marnais,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 16 décembre 2021, relative au vote du budget primitif 2022 et de la politique départementale en faveur de l'éducation,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver, la mise en œuvre du dispositif et l'attribution d'une subvention pour 14 collèges dans le cadre du soutien au dispositif « Ecole ouverte » selon l'annexe jointe à la présente délibération, pour un montant

total de 14 000€ sur l'action « Participations au budget des EPLE », opération « Dotation de fonctionnement aux collèges publics (DF22).

- Collège Beau Soleil – Chelles : 1 000 €
- Collège Elsa Triolet – Le Mée-sur-Seine : 1 000 €
- Collège Jean de la Fontaine – Le Mée-sur-Seine : 1 000 €
- Collège Henri Dunant – Meaux : 1 000 €
- Collège Albert Camus – Meaux : 1 000 €
- Collège Les Capucins – Melun : 1 000 €
- Collège Pierre Brossolette – Melun : 1 000 €
- Collège Paul Langevin – Mitry-Mory : 1 000 €
- Collège Les Maillettes – Moissy-Cramayel : 1 000 €
- Collège La Dhuis – Nanteuil-les-Meaux : 1 000 €
- Collège La Rochefoucauld – La Ferté-sous-Jouarre : 1 000€
- Collège Robert Doisneau – Dammarie-les-Lys : 1000€
- Collège Saint-Louis – Lieusaint : 1000€
- Collège Frédéric Chopin – Melun : 1000€

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne